

VILLE DE SAINT-PIERRE

CONSERVATOIRE
MUSIQUE & THÉÂTRE

COLLEGE
COLETTE

Classes à Horaires Aménagés Musique



CHAM 2020-2021

VILLE DE
SAINT-PIERRE

Qu'est-ce que c'est ?

Quatre classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui au sein du Collège Colette et du Conservatoire suivent un enseignement musical renforcé, intégré aux programmes scolaires des enfants.

Les horaires et emplois du temps sont aménagés pour permettre de suivre cette scolarité enrichie dans les meilleures conditions.

L'enseignement musical est partagé entre le Collège et le Conservatoire. Les enseignants sont formés, diplômés et agréés par l'Education Nationale et le Ministère de la Culture. La scolarité est gratuite, ainsi que le prêt des instruments de musique.



Qu'est ce qu'on y fait ?

Apprendre à jouer d'un instrument au sein d'un groupe ou seul.
Intégrer une chorale. Jouer dans un orchestre...
Recevoir une éducation musicale.
Préparer des spectacles, monter sur scène...



Pourquoi ?

Parce que pratiquer, écouter, créer la musique c'est nourrir sa curiosité, sa créativité, ses capacités de concentration et d'écoute et sa réflexion personnelle.

La pratique musicale apprend la vie en groupe, le respect de soi et des autres. Elle est un facteur important de l'épanouissement personnel.

Comment s'inscrire ?

1 Se Renseigner

- Portes ouvertes au Collège Colette, le **Jeudi 13 février à partir de 17h.**
- Portes ouvertes au Conservatoire, place Bruno Polga (Village) le Samedi **21 mars** 9h30 - 12h30.

2

S'inscrire aux tests d'entrée jusqu'au 20 février 2020 inclus
(Mise en situation individuelle et collective afin de vérifier les aptitudes et la motivation de l'enfant. S'il le souhaite, il peut préparer une chanson de son choix.)

- Remplir le formulaire d'inscription aux tests
(ci-joint ou disponible au Conservatoire et sur le site).
- Remettre le formulaire au Conservatoire, jusqu'au **20 février 2020** inclus *(délai de rigueur)*.
- Les tests (individuels et collectif) se déroulent AU CONSERVATOIRE, les **16 et 17 mars 2020** *(matin et/ou après-midi)*.

3 Résultats des tests :

- Les résultats seront communiqués par courrier avant le **18 avril 2020.**

4

Inscription définitive au Collège ultérieurement.

Pré-requis :

- Ouvert aux débutants et aux élèves ayant déjà une pratique musicale.
- Etre motivé et **s'engager sur 4 ans.**
- Etre autonome, curieux et avoir un esprit d'équipe.

Pour tout renseignement contactez-nous :

Collège Colette: **04 78 20 19 72** - Conservatoire : **04 78 20 03 22**
conservatoire@mairie-saint-priest.fr

